



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE
jeudi 16 octobre 2025 à 18h40
Procès-Verbal

Le bureau communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, présidente, le jeudi 16 octobre 2025, à 18h40, dans Centre Socio Culturel de Saint Doulchard, sur convocation préalable de Mme la présidente, adressée le vendredi 10 octobre 2025 et affichée le vendredi 10 octobre 2025.

Présents : Mme Irène FELIX, M. Richard BOUDET, M. Jean-Louis SALAK, Mme Marie-Christine BAUDOUIN, M. Gérard SANTOSUOSO, M. Jean-Marie VOLLOT, M. Bernard DUPERAT, Mme Bernadette GOIN-DEMAY, M. Bruno FOUCHE, M. Denis POYET, Mme Corinne LEFEBVRE, Mme Catherine PALLOT, M. Marc STOQUERT, Mme Christine CHEZE-DHO, M. Fabrice ARCHAMBAULT

Excusés : M. Patrick BARNIER, M. Alain MAZE, M. Stéphane GARCIA

Absents : M. Yann GALUT, M. Stéphane HAMELIN

Excusé(s) avec pouvoir : Mme Evelyne SEGUIN donne pouvoir à Mme Corinne LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Christine CHEZE-DHO AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Président de séance : Irène FELIX PRESIDENTE

Mme la présidente ouvre la séance à 18 H 40
Mme la présidente aborde l'ordre du jour du bureau communautaire.

- 15 présents -

Approbation du procès-verbal de la séance du bureau communautaire du jeudi 18 septembre 2025 :

Mme la présidente soumet aux membres du bureau communautaire le procès-verbal de la séance du bureau communautaire du 18 septembre 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations présentées par M. BOUDET : Finances et solidarités communautaires

1. Demande de subvention. Aménagement du Plan Vélo Intercommunal Avenue d'Issoudun à Bourges

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement relatif à l'aménagement du plan vélo intercommunal avenue d'Issoudun à Bourges ;
2. d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs susnommés ;
3. d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

2. **Equilibre social de l'habitat – Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50% en faveur de HESTIA-HABITAT SOLIDAIRE – Construction de 12 logements et 12 places/lits situés 60 rue Mâchereaux à Bourges**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 539 028 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°177426 constitué d'une ligne de prêt. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 269 514 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
2. d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
3. de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
4. d'autoriser Madame la présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur, dont un exemplaire est annexé à la présente et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

Adopté à l'unanimité

Délibérations présentées par M. BARNIER : Enseignement supérieur, recherche et transferts de technologies

3. **Attribution d'une subvention à l'association Ingénieurs et Scientifiques de France - CVL (IESF-CVL)**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'autoriser l'attribution d'une subvention à l'association Ingénieurs et Scientifiques de France-CVL d'un montant de 2 500 € pour le projet pédagogique « Deviens IngénieurE » pour 2024-2025 ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Délibérations présentées par Mme FELIX : (en l'absence de M. MAZE)

4. **Appel à projets CITEO Collecte 2024 - mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer et suivre l'exécution de la convention d'Appel à projet Collecte avec CITEO

Adopté à l'unanimité

Délibérations présentées par Mme LEFEBVRE : Assainissement

5. Convention de déversement des lixiviats de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Palais (18110) à la station d'épuration de Bourges AQUAVARA. Société SETRAD

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approver la convention de déversement des lixiviats de la société SETRAD à la station d'épuration de Bourges AQUAVARA, pour une durée de CINQ ANS,
2. d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à la signer ainsi que tout pièce s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la présidente lève la séance la séance à 18h45.

BOURGES, le 21 OCT. 2025

Secrétaire de séance

Christine CHEZE-DHO
AUTRE MEMBRE DU BUREAU

La Présidente

Irène FELIX

